

Le 30 novembre 1767- Poivre au ministre : Bâtiments civils et militaires.

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.89, n°88.

Bâtiments civils et militaires. Poivre se plaint de l'accaparement de bâtiments et d'un vaste jardin par Dumas et Montvert.

N°10. Bâtiments civils et militaires.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un état général des bâtiments civils qui appartenaient ci-devant à la Compagnie des Indes dans cette île, et dont nous avons pris possession au nom du Roi.

Ceux qui sont destinés à loger le Commandant, les officiers d'administration, les bureaux et la Caisse, ainsi que le Palais de la justice, sont plus que suffisants pour l'objet de leur destination. En général, ces logements, tant au Port Louis qu'au Port Bourbon, sont vastes, commodes, et assez solidement bâtis. Le Gouvernement seul du Port Louis, pourrait servir à loger un grand nombre de personnes, et M. le Commandant pouvait se dispenser de prendre d'autorité pour son seul usage, les écuries de la Compagnie qui sont un très grand et beau bâtiment en pierre, dont j'aurais pu faire un magasin bien utile pour le service du Roi.

Vous verrez par cet état, Monseigneur, que nous n'avons dans ce port ni magasins, ni greniers surtout, ni boulangerie, ni prison, ni salle d'arme, ni assez de magasins à poudre. Tous les bâtiments que nous employons aujourd'hui pour ces différents objets, ou n'y sont pas propres, ou sont trop petits, ou tombent en ruine. Depuis M. de La Bourdonnais, la Compagnie n'avait fait construire ici, que des augmentations au Gouvernement, des écuries et l'enceinte des casernes, avec un commencement de casernes pour loger trois ou quatre cents hommes, et un grand bâtiment pour loger les officiers de la garnison.

Je n'ai pas compris dans l'état des bâtiments pris pour le service du Roi, une multitude de petits hangars et de cases de bois en mauvais état, tombant en pourriture, et répandus de tous cotés, soit dans le port, soit dans l'enceinte de la ville. Ces bâtiments ne sont d'aucune considération.

Il y avait autrefois dans l'enfoncement de ce port et au pied des montagnes, quelques petits bâtiments accompagnés d'un très grand et vaste jardin avec une pièce d'eau au milieu, le tout enfermé de murailles. Ce jardin avait dès l'origine été formé pour fournir des légumes et des herbes médicinales à l'hôpital. Depuis M. de La Bourdonnais, il avait été négligé, une partie des murailles était tombée, M. Desforges les faisait relever quand nous sommes arrivés. M. Dumas sans me prévenir de rien s'est emparé du lieu comme par droit de conquête, en a fait sortir les gens de la Compagnie, y a établi des soldats des Noirs du Roi, y a seulement fait construire, de concert avec l'ingénieur en chef, des poulaillers et pigeonniers, avec les bois et les planches achetées pour la construction des casernes. Je ne l'ai su que par hasard, en allant me promener en cet endroit, pour voir si ce lieu que j'avais connu autrefois, ne conviendrait pas pour le service du Roi. Il est certain qu'il serait très propre à y former un jardin pour les besoins de l'hôpital, lequel dans le temps de l'administration de la Compagnie, dépensait en légumes et plantes médicinales du pays, jusqu'à neuf cents livres par mois. Quatre noirs pourraient entretenir ce jardin.

Comme j'ai témoigné à M. Dubreuil mon sentiment sur ces bâtiments faits à mon insu pour le compte de M. Dumas, et aux frais du Roi dans cet endroit, M. le Commandant qui en a été informé m'a dit depuis quelques jours, l'avoir cédé à M. Montvert, major de la Légion : mais de quel droit ? Je sais que l'on en offre cinquante louis de rente, et que M. le Commandant en tirera un meilleur parti. Lorsque j'aurai terminé mes expéditions, quelques précautions qu'il y ait à prendre lorsqu'on parle à M. Dumas contre ses intérêts privés, je lui proposerai néanmoins cette restitution.

Il y a eu au Port du sud-est quelques opérations semblables de la part de M. Montvert, ces misères indisposent la colonie, éloignent la confiance et persuadent à tous les habitants que le pillage sera plus fort sous l'administration royale qu'il ne l'a été sous celle de la Compagnie.

Je joins encore ici, Monseigneur, un état général des bâtiments militaires, c'est-à-dire des batteries et redoutes que nous avons trouvées ici pour servir à la défense de l'île. La plupart tombent en ruine, c'est à M. le Commandant et à M. l'ingénieur en chef à vous rendre compte de leurs observations de ces ouvrages qui sont entièrement de leur ressort. Je ne vous en présente ici que le toisé, et je n'en parle que comme de bâtiments du Domaine de Sa Majesté.

Je suis avec respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 30 novembre 1767

* * *